



Accident de la route dans le cadre du travail

Par **SONIA**, le **20/04/2009 à 22:51**

Bonjour, rnj'ai eu un accident de la route grave dans le cadre de mon travail.Je tiens à préciser que j'étais en interim. rnJe dois passé au tribunal correctionnel pour ce fait.le tribunal me recommande de prendre un avocat. Qui doit payer cet avocat ? rnEst-ce moi? Est-ce l'agence d'intérim ? Est-ce la société qui m'employé ? rnSi il y a indemnisation de la victime qui dois payer?rnPuis-je beneficier de l'aide juridique de l'interim ou de l'entreprise utilisatricernMerçi à vous tous.